



MUNICIPALITÉ DE *Saint-Ignace-De-Loyola*
25 rue Laforest, Saint-Ignace-De-Loyola

CAMP DE JOUR *Saint-Ignace-de-Loyola*

– Guide de parent –



FONCTIONNEMENT

Les enfants resteront dans le même groupe pour toute la durée du camp de jour. Un nombre d'enfants plus restreint que par les années passées se retrouvera dans les locaux de l'école St-Ignace afin de pouvoir maintenir les règles de distanciation et appliquer les normes en vigueur. Par conséquent, seuls un moniteur et un aide-moniteur seront en contact avec le groupe de votre enfant. Ces mêmes personnes resteront avec vos jeunes pour les périodes de service de garde tel que suggéré par la Direction de la santé publique. Ceci dans le but de diminuer au maximum les contacts entre les enfants et les moniteurs. De plus, le groupe aura un espace de jeu bien déterminé, à l'intérieur tout comme à l'extérieur, réservé pour toute la durée du camp.

La municipalité se réserve le droit de changer les modalités à tout moment.

À APPORTER TOUS LES JOURS

Votre enfant devra apporter un sac à dos tous les jours. Il devra contenir le matériel suivant :

- Crème solaire
- Maillot de bain
- Serviette de plage
- Sandales/gougounes

DANS LA BOÎTE À LUNCH

À apporter tous les jours au camp de jour :

- Un repas froid (Nous recommandons de mettre un jus glacé dans la boîte à lunch ou un bloc réfrigérant pour en assurer la fraîcheur) ou déjà réchauffé dans un thermos (aucun micro-ondes disponible)
- Deux collations
- Gourde d'eau réutilisable et identifiée

Politique allergies alimentaires

Tous les produits contenant des noix ou des arachides sont interdits. Par mesure de sécurité, ces aliments ne pourront être consommés sur place et seront retournés à la maison.

TENUE VESTIMENTAIRE

La tenue vestimentaire recommandée :

- Souliers de course ou sandales de sport
- Les « gougounes » et les crocs sont interdits.
- Vêtements selon la température
- Cheveux attachés

L'organisation des camps de jour n'est pas responsable des pertes, des bris et des vols.

HORAIRE DU CAMP DE JOUR

Le camp de jour est d'une durée de 8 semaines soit du 28 juin au 19 août 2021, du lundi au jeudi de 9h00 à 15h00. Un service de garde est offert de 8h00 à 9h00 et de 15h00 à 17h30. En cas de départ tardif, les frais exigés seront de 1\$ par minute après 17h30.

Horaire du camp	
8h00 à 9h00	Service de garde
9h00 à 15h00	Camp de jour
15h00 à 17h30	Service de garde

ABSENCE DE VOTRE ENFANT

Vous NE DEVEZ PAS signaler au camp l'absence de votre enfant. Aucun appel ne sera fait par les responsables de camp de jour à ce sujet.

INFO-SANTÉ

Enfant malade ou blessé durant le camp de jour

Si un responsable vous appelle, vous devrez venir chercher votre enfant au camp de jour le plus rapidement possible.

Épipen

Si votre enfant possède un Épipen, assurez-vous qu'il puisse le porter sur lui à l'aide d'un petit sac attaché à la taille. Prenez note que si votre enfant a oublié son Épipen le matin, il sera invité à retourner à la maison dans le but d'assurer sa sécurité.

Poux

Tout enfant chez qui on détectera des poux sera invité à retourner à la maison et il ne pourra revenir au camp qu'après avoir reçu un traitement et seulement lorsque la situation sera entièrement rétablie.

***La municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola ne se porte pas responsable des risques inhérents pouvant survenir au camp de jour (ex.: piqûre d'insecte, poux, herbe à puce, etc.)**

CODE DE VIE

Nous voulons nous assurer que les enfants et leurs parents acceptent et mettent en pratique ces règles afin d'avoir un été sécuritaire et agréable pour tous.

- J'adopte en tout temps une attitude respectueuse et un langage adéquat envers les autres enfants et l'équipe d'animation ;
- Je me conforme aux consignes demandées par tous les adultes ;
- J'évite la violence verbale ou physique (tolérance zéro);
- Je respecte les lieux et le matériel mis à ma disposition (tout bris pourra être facturé aux parents) ;
- Je participe activement aux activités proposées ;
- Seuls les objets demandés dans la rubrique « À APPORTER TOUS LES JOURS » seront acceptés;
- Je laisse à la maison mes effets personnels (iPod, cellulaire, bijoux, jeux...);
- J'attends qu'une personne autorisée à venir me chercher vienne afin de pouvoir quitter le site du camp de jour en sécurité ;
- Je ne vole/utilise pas les biens des autres sans en obtenir la permission ;
- Je reste à la maison si je présente des symptômes contagieux (gastro, varicelles, poux, etc.)
- Je reste à la maison et je contacte la municipalité si je ressens des symptômes du COVID-19, si je suis déclaré positif à la COVID-19, si je reviens d'un voyage (selon les normes de la Santé publique)
- Je n'utilise pas mon vélo ou ma planche à roulettes durant la journée de camp de jour.

MESURES DISCIPLINAIRES

La municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola se réserve le droit d'exclure un enfant qui adopte des comportements violents envers un membre du personnel, un autre enfant ou lui-même, ou qui présente un grave problème de conduite. De même, la municipalité se réserve le droit d'expulser un enfant fumeur nuisant à sa sécurité ou à celle des membres de son groupe et du personnel sans remboursement.

EN CAS DE MAUVAISE CONDUITE ET /OU DE NON-RESPECT DES RÈGLEMENTS

Voici les procédures qui seront suivies :

1. Avertissement verbal à l'enfant et appel aux parents ;
 - 1.1 Avertissement verbal
 - 1.2 Avertissement verbal et 10 minutes d'interruption de jeux
 - 1.3 Avertissement verbal et 20 minutes d'interruption de jeux
2. Premier avis écrit transmis aux parents avec demande de signature, interruption de 30 minutes de jeux et mise en place d'une feuille de route;
3. Deuxième avis écrit transmis aux parents avec demande de signature. Suspension pour une journée aux frais des parents;
4. Troisième et dernier avis écrit transmis aux parents avec demande de signature. Suspension de trois jours aux frais des parents.
5. Expulsion définitive de l'enfant du camp de jour, sans remboursement possible.

Il est à noter que selon la gravité du geste, la municipalité se réserve le droit d'omettre une ou plusieurs étapes.

Les sorties sont une récompense et non un droit acquis

POLITIQUE DE DEMANDES SPÉCIALES / DE CHANGEMENT DE GROUPE

Aucune demande de changement de groupe ou de jumelage avec des amis ou membres de la famille ne sera acceptée. De même, aucun transfert d'inscription ne pourra être effectué par le parent.

CONCLUSION

Nous vous invitons à consulter ce « Guide des parents » dans son entièreté afin que votre enfant puisse profiter au maximum de toutes les activités organisées. Elles seront différentes, mais tout autant amusantes.

Nous vous souhaitons un bel été !